

Mise à jour : le 28 Avril 2026

Programme du CQP animateur de Tennis de Table

Code RNCP : 38243

Organisme certificateur : OC Sport

Délégataire de la certification : Fédération Française de Tennis de Table

Date d'enregistrement : 15/11/2023

Règlement du CQP et fiche RNCP : liens disponibles sur la page <https://www.fftt-idf.com/cqp-animateur-tt/>

Durée de la formation

Formation d'une durée minimale totale de **316 heures** dont 196 heures de formation présentielle et un minimum de 120 heures de mises en situation professionnelle.

Non inclus : tests techniques, positionnement, examens et rattrapages éventuels.

Conditions d'inscription et modalités d'accès

Prérequis :

- ✓ Être titulaire d'une pièce administrative d'identité en cours de validité
- ✓ Avoir 18 ans révolus à la date de clôture du dossier d'inscription à la formation
- ✓ Être licencié Compétition FFTT ou Dirigeant FFTT
- ✓ Être titulaire d'une attestation de premier secours (PSC 1 ou équivalent)
- ✓ Disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement
- ✓ Réussir les tests techniques en tennis de table (possibilité d'exemption par équivalence au cas par cas selon diplômes obtenus)

Public : Tout public

Modalités d'accès :

1. Demande d'inscription par formulaire en ligne
2. Tests techniques
3. Sélection définitive des stagiaires après une étape d'entretiens de positionnement

Il est possible de ne s'inscrire qu'à un ou deux bloc(s) de compétences : contactez-nous par email à formation@fftt-idf.com.

Délai d'accès : durée estimée entre la demande et le début de la formation => entre 2 semaines et 4 mois

Capacité d'accueil et accessibilité

Entre 5 et 12 apprenants

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser **à l'inscription vos besoins en la matière**. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

PMR => accessible (en fonction du lieu d'accueil)

Accessible handicaps divers => [Personnes en situation de handicap, des Dispositifs existent pour vous accompagner dans la réussite de votre projet](#)

Objectifs

Être capable d'animer des séances de tennis de table auprès d'un **public loisir non-compétiteur**, dans les clubs ou en dehors des clubs, à qui il fera découvrir, pratiquer, le **tennis de table sous toutes ses formes de pratiques** (Ping VR, Ping santé bien-être, Ping en extérieur,...).

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP « Animateur de tennis de table », des compétences sont associées et regroupées en 3 blocs de compétences.

Bloc de compétences 1 (BC1) :

Préparation et animation de cycles de séances de tennis de table

Être capable de :

- Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté.
- Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation.
- Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources des contraintes de la structure.
- Repérer l'espace lié à la pratique du tennis de table et son accessibilité afin d'adapter les objectifs de la séance ou du cycle de tennis de table.

- Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés.
- Élaborer le cycle de séances dans le domaine du tennis de table en veillant à assurer la progression des participants.
- Définir une grille de séance dans le domaine du tennis de table et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps disponible, de l'environnement et du lieu de la séance.
- Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité.
- Organiser l'évaluation du cycle de séances de tennis de table en vue de proposer des modifications ou ajustements.
- Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité.
- Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance en veillant à adapter son discours à leur niveau.
- Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance des activités de tennis de table sans risque.
- Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de tennis de table en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins.
- Mettre en œuvre une séance tennis de table en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.
- Accompagner les participants tout au long de la séance d'activités de tennis de table en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie.
- Adapter son animation à différents types de publics de tennis de table, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.
- Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance de tennis de table en veillant à leur bonne compréhension.
- Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance de tennis de table.
- Analyser le déroulement de la séance de tennis de table en tenant compte des objectifs fixés.
- Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances de tennis de table à venir, en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

Bloc de compétences 2 (BC2) :
**Organisation, information et communication autour des activités d'animation
et d'encadrement physique et sportif**

Être capable de :

- Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur.
- Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants famille, entourage, ...).
- Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure.
- Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant et en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires.
- Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.
- Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.
- Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés.
- Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur.
- Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

Bloc de compétences 3 (BC3) :
**Conduite de son parcours professionnel
dans le domaine des activités physiques et sportives**

Être capable de :

- Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.
- Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.
- Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.
- Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

Équipe pédagogique et administrative

-> Formateur principal :

Grégory BARRAULT - responsable.formation@fftt-idf.com

Salarié responsable des formations techniques et professionnelles IDF

Habilitation nationale / Diplômé d'État BEES 1er degré TT

-> Autres intervenants possibles : FFTT, indépendant(s)/organisme(s) extérieur(s).

-> Élu(e) responsable des formations en IDF :

Véronique BEAUSSART - verobeaussart@yahoo.fr

-> Contacts administratifs et financiers :

Charlène ALIA et **Marine LE COGUIEC** - formation@fftt-idf.com

Les formateurs au CQP « Animateur de tennis de table » doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le champ de l'encadrement sportif du domaine du tennis de table. Elle doit être d'un niveau de formation au moins équivalent au CQP « Animateur TT ».

Cette certification peut être :

- soit le CQP « Animateur de tennis de table »,
- soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine du tennis de table,
- soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine du tennis de table.

Les formateurs doivent justifier de 2 années d'expérience professionnelle réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine du tennis de table et doivent être titulaires d'une carte professionnelle à jour le cas échéant.

Lorsqu'ils interviennent sur des contenus non techniques et que les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité tennis de table, les formateurs doivent justifier de leurs compétences dans les thématiques enseignées par leurs diplômes, titres et/ou expériences. Dans ce cas, ils peuvent évaluer leurs contenus de formation dans les thématiques enseignées.

Modalités pédagogiques et matériel

Modalités pédagogiques :

- cours théoriques

Ligue Île-de-France de Tennis de Table - 1 rue de la Poterie - 93200 SAINT-DENIS

Tél. 01 55 87 26 92 - formation@fftt-idf.com - www.fftt-idf.com

Association Loi 1901 - N° de SIRET : 785346362 000 60 - Code APE 9312 Z

Déclarée en Préfecture le 08/08/1957 - Publiée au J.O.R.F le 08/09/1957

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 93 02 422 93. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

- exercices individuels et en groupe
- étude de cas concrets
- échange d'expérience formateur et stagiaires
- accès à un espace personnalisé extranet Digiforma

Sur la formation en présentiel : apports théoriques avec alternance de mises en situation pratiques, pédagogie active avec travail en sous-groupes selon des méthodes d'intelligence collective. Les formateurs sont spécialisés dans les nouvelles pratiques et sur l'insertion par le sport.

Matériel :

Documents supports (diaporamas, dossiers...) tels que présentation PowerPoint et documents annexes de travail, accès à PERFTT support numérique fédéral de ressources thématiques.

Les salles de formation sont équipées de vidéoprojecteur et tableaux.

Contenu

BC1 :

- Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants
- Santé / Anatomie / Physiologie
- Construction d'une séance ou d'un cycle de séances
- Règlementation et sécurité des pratiques
- Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif
- Activités et techniques en tennis de table

BC2 :

- Comprendre le fonctionnement de sa structure
- Planifier et rendre compte de ses activités
- Communiquer avec le public
- Prévention des violences et des discriminations

BC3 :

- L'environnement professionnel de l'animateur de tennis de table
- Droit du travail
- Piloter son parcours professionnel

Ligue Île-de-France de Tennis de Table - 1 rue de la Poterie - 93200 SAINT-DENIS

Tél. 01 55 87 26 92 - formation@fftt-idf.com - www.fftt-idf.com

Association Loi 1901 - N° de SIRET : 785346362 000 60 - Code APE 9312 Z

Déclarée en Préfecture le 08/08/1957 - Publiée au J.O.R.F le 08/09/1957

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 93 02 422 93. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Aucune équivalence avec d'autres formations professionnelles en 2024 ni de passerelles vers d'autres formations (cf règlement CQP)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Entretien de positionnement en amont de la formation (allègements possibles)
- Questionnaire sur les attentes des stagiaires
- Feuilles de présence ou états des présences fournies par les formateurs
- Tour de table en début et fin de chaque module de formation
- Évaluation à chaud des acquis
- Questionnaire de satisfaction
- Suivi de cohorte par le Cérès pendant la formation ainsi que 6 mois puis 12 mois après le jury

Modalité de certification

BC 1 – 2 épreuves

1. Remise d'un rapport écrit sur l'élaboration d'un cycle de 4 séances minimum, suivie d'un entretien de 30 min.
2. Animation d'une séance collective de 45min, suivie d'un entretien de 30 mn.

BC 2 – 1 épreuve

Remise d'un dossier sur une action de communication, suivie d'un entretien de 30 min.

BC 3 – 1 épreuve

Remise d'un écrit sur le projet professionnel, suivie d'un entretien de 30 min.

Détails sur la certification

La délivrance du CQP « animateur de tennis de table » peut se faire par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence sur certains blocs de compétences avec d'autres Certifications de Qualification Professionnelle de la branche du sport.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences.
Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences.
Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité.

Validation par l'organisme certificateur OC Sport et le délégataire de la certification FFTT.

Tarifs (par personne)

Tests de sélection et positionnement = 20,00 €
Formation = 2 680,00 €
Évaluations finales (premier passage ou rattrapage) = 150,00 €
Redevance individuelle (présentation en jury plénier) = 50,00 €

Il est possible de ne réaliser que certains blocs de compétences : coût calculé au prorata de la durée du(des) bloc(s) réalisé(s).

Les tarifs s'entendent hors frais de transports, d'hébergement et de repas.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION